INFORMATIONS OFFICIELLES

Municipalité de Villars-le-Terroir

Bulletin No 3

Décembre 2017

La Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs

de l'Administration vous souhaitent

un Joyeux Noël et une Bonne Année 2018

RENCONTRE DES AÎNES

Le jeudi 16 novembre 2017, la Municipalité et les collaboratrices de l'administration communale ont eu le plaisir d'accueillir une soixantaine de convives à l'heure de l'apéro.

En effet, les aînés étaient invités pour leur traditionnelle journée, ponctuée de l'allocution du Syndic, d'une présentation de la construction du bâtiment multi-fonctions et de l'extension du site scolaire en cours de réalisation, de délicieuses saveurs, de chants et surtout de joie et de bonne humeur.

Une fois les estomacs bien calés par l'excellent repas concocté par Mme et M. Sonia et François Bovat, les élèves des 1, 2, 3, 4 et 5 Harmos, enclassés à Villars-le-Terroir, nous ont donné un magnifique concert.

En fin d'après-midi, après dessert et café(s), chacun est reparti chez soi avec de beaux souvenirs et une petite attention. MERCI et rendez-vous en 2018. ■

LE CONSEIL COMMUNAL S'EST REUNI

Je tiens à remercier Monsieur Pascal Pollien, Président sortant, qui a mis le conseil communal sur de bons rails pour cette législature. Le règlement communal fixant la présidence du conseil en alternance entre le président et le vice-président, je reprends le flambeau pour l'année 2017-2018 épaulé de Monsieur Pascal Pollien Vice-président, Messieurs Benoît Allaz et Gérard Briquet scrutateurs et Monsieur Werner Reist suppléant. Je remercie déjà l'ensemble des membres du conseil pour les deux premières séances qui ont été riches en débats.

En effet lors de la séance du 28.08.2017, le conseil s'est réuni pour voter l'octroi d'un crédit pour la démolition des vestiaires et de la buvette du FC Villars-le-Terroir et la construction d'un bâtiment multi-fonctions comprenant un restaurant scolaire/buvette, des locaux PPLS (psychologie, logopédie, psychomotricité) et un jardin d'enfant.

Comme vous l'aurez constaté les travaux ont débuté, le crédit ayant été accepté par le conseil communal. Ceci ne fut pas de tout repos, la séance ayant duré plus de trois heures. Il est vrai que la commission gestion/finances et la commission ad'hoc ont tout d'abord livré un rapport négatif en début de séance. Par la suite, les conseillers ont posé énormément de questions et après diverses explications de la part de la Municipalité et des membres de l'ASIRE, présents ce soir là, la commission ad'hoc est revenue sur son rapport qui présentait deux alternatives, une positive et une négative, pour approuver l'octroi du crédit. La commission gestion/finances a quant à elle gardé le cap qu'elle avait donné en début de séance favorisant une valorisation des locaux existants à moindre coût à une nouvelle construction qui va venir augmenter les dettes de la commune. Résultat : 22 oui 6 non et 1 abstention.

Le conseil communal s'est à nouveau réuni le 23 octobre 2017. Dans un premier temps, le conseil a assermenté une nouvelle conseillère communale. Madame Nicole Buchwalder ayant quitté la commune, elle a été remplacée par la première suppléante Madame Cindy Reist à qui nous souhaitons encore une fois une excellente entrée au sein de notre conseil.

Les conseillers ont été informés de la nomination de commissions, par le bureau du Conseil sur demande de la Municipalité, pour :

- l'étude d'un DDP sur la parcelle communale qui se trouve à côté de l'ancienne laiterie
- L'aménagement d'un trottoir reliant le Motel à Echallens (garage Favaro)
- les aménagements routiers du village qui vont être revus suite à la construction du nouveau bâtiment scolaire.

Il a aussi été relevé les problèmes liés à la décharge communale. La Municipalité a dû avoir recours à un cadenas et rétablir les horaires. En effet, des dépôts sauvages de déchets non admis ont été faits. Le conseil a pris note de ceci et demandé à la municipalité de prévoir une signalisation des différentes bennes afin que cela soit plus clair pour l'avenir.

Le conseil a ensuite passé le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour 2018. La commission gestion/finances a livré un rapport où il ressort que ne pas augmenter le taux d'imposition n'est pas raisonnable au vu des investissements et charges futurs de notre commune, mais que sans budget en leur possession, elle ne pouvait que suivre la Municipalité qui est elle confiante pour le futur de la commune. Après plusieurs interventions de conseillers à ce sujet et diverses explications, le conseil a décidé de suivre la Municipalité et conserver un taux d'imposition de 73% pour l'année 2018.

La prochaine séance du conseil communal est agendée au lundi 11 décembre 2017 à 20h00 avec comme point principal le budget 2018.

Pour tout renseignement vous pouvez consulter le site de la commune www.villars-le-terroir.ch ou le pilier public.

Steeve Devolz
président du Conseil Communal

Prochaines séances du Conseil communal

19 mars 2018 à 20h00
18 juin 2018 à 20h00
29 octobre 2018 à 20h00
10 décembre 2018 à 20h00

Les séances se déroulent au complexe communal et sont ouvertes au public.

La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour 1149 habitants

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS LIÉES AUX DÉCHETS

La Municipalité de Villars-le-Terroir a décidé de prendre des mesures visant à faire respecter le tri et limiter les incivilités concernant les déchets, en particulier les dépôts sauvages.

Avant d'abandonner des déchets non triés ou déposés hors des bennes adéquates, rappelez-vous :

- que c'est un surcoût pour la commune
- que c'est une difficulté supplémentaire, une perte de temps et un manque de respect pour le personnel communal, obligé de trier manuellement.

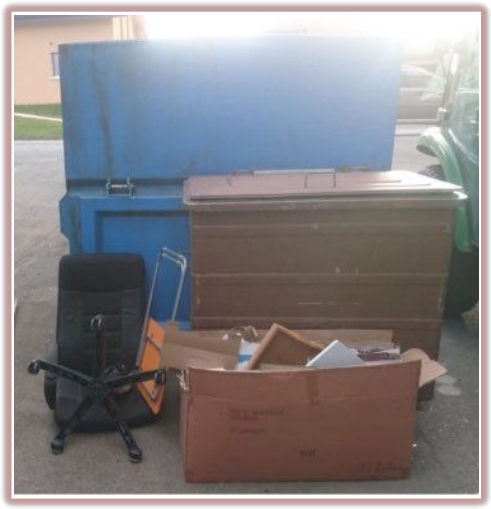

A la déchèterie

Des barrières seront installées devant les bennes. Ces dernières empêcheront la pose de déchets en dehors des heures d'ouverture qui sont, pour rappel :

Mercredi 16h00—19h00
Samedi 9h30—12h00

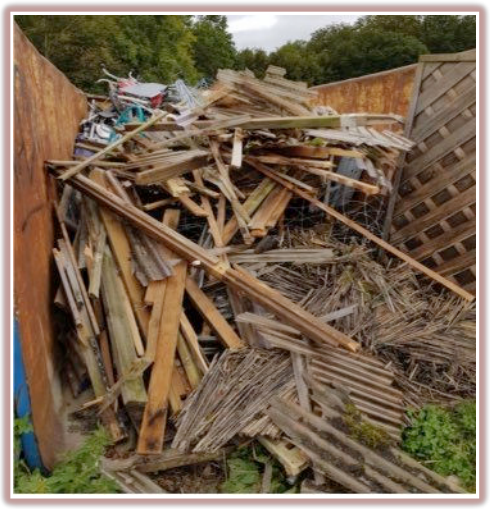

A la décharge

Le site sera entièrement clôturé et ouvert aux horaires suivants, du 1er décembre 2017 au 31 mars 2018 (pas d'ouverture en cas d'enneigement)

Mercredi 13h30—17h30
Samedi 13h00—16h00

Aucune clé ne sera mise à disposition pendant l'hiver en dehors de ces horaires. ■

NOUVEAUTE A LA DECHETERIE
2 BOÎTES A LIVRES

Lire … quel plaisir !!
Vous pouvez prendre !
Poser !
Partager !
des livres en toute liberté…..

PASSEPORT VACANCES

La Commune, dans le cadre de son partenariat avec Passeport-vacances de la région lausannoise qui propose chaque été des activités aux écoliers de 10 à 15 ans, est à la recherche de personnes désireuses de leur faire découvrir de nouveaux horizons (sport, métier, bricolage, cuisine, hobby, etc.).
Pour 2018, le passeport-vacances aura lieu du 9 au 22 juillet et du 13 au 26 août.
Vos propositions seront toutes bienvenues. Adressez-les à l'Administration communale qui vous fournira volontiers toutes informations complémentaires. ■

DESAFFECTATION DU CIMETIERE—PLAN DU CIMETIÈRE

Conformément aux dispositions légales de l'article 49 du règlement cantonal du 5 décembre 1986 sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur les cadavres :

Les tombes à la ligne No 223, 224, 227 - 229, 231, 232, 234 – 241, 244 – 254, 256 – 295, 298 – 304, 333, 389 (années 1968 – 1994) ainsi que la concession No 36 seront désaffectées dès le 1er juillet 2018.

Cette désaffectation partielle s'applique, par analogie, aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles désirant retirer les monuments funéraires ou les urnes sont priées d'en faire la demande, par écrit, à la Municipalité, Rue du Midi 10, 1040 Villars-le-Terroir,

d'ici au 30 juin 2018.

A l'expiration de ce délai, en application de l'article 50 du règlement précité, l'autorité municipale en disposera librement.

Le plan des secteurs concernés, ci-contre, peut être consulté à l'administration communale de Villars-le-Terroir pendant les horaires d'ouverture.

La Municipalité

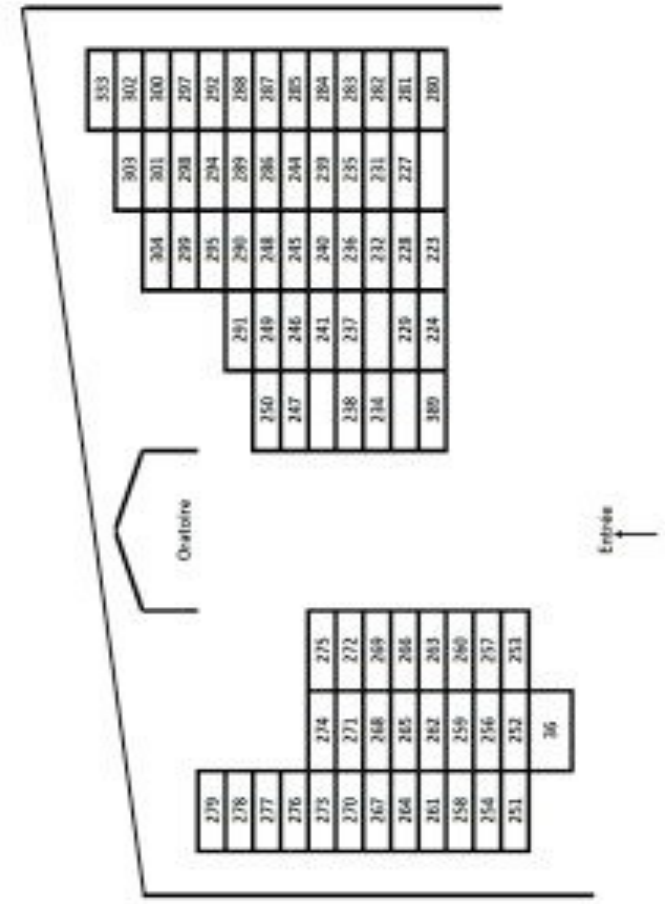

RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES JEUNES CITOYENS

Le vendredi 29 septembre 2017, la Municipalité a accueilli une soixantaine de personnes au complexe communal afin de leur souhaiter la bienvenue et présenter la commune.

Les Municipaux ont présenté leur dicastère et l'équipe administrative a énuméré les tâches qui lui incombaient. Le Syndic a encouragé les nouveaux électeurs à se prononcer lors des votations et/ou élections.

Ce fut ensuite au tour des représentants des sociétés locales de suggérer à chacun de rejoindre leurs activités sportives, culturelles ou récréatives.

Une fois la partie officielle terminée, les convives ont pu déguster des pizzas préparées par « N'omade Pizzas ».

Les nombreux échanges se sont prolongés dans la bonne humeur jusqu'en fin de soirée et force a été de constater qu'à Villars-le-Terroir, il fait bon (y) vivre !

Un nouveau chien ? Plus de chien ? N'oubliez pas de l'annoncer auprès de l'Administration communale !

Le Prix Interrégional Jeunes Auteurs (*pija)* t'invite à prendre la plume et laisser libre cours à ton imagination ! Nouvelle, conte, lettre ou prose poétique, laisse ton génie créatif nous faire voir ce que peut être la prose au sens large.

Pour participer, c'est très simple : avoir entre 15 et 20 ans

Par la poste : envoie ton texte en 5 exemplaires anonymes accompagné du bulletin d'inscription et d'une copie de ta pièce d'identité. Le titre doit figurer sur la 1ère page de chaque exemplaire et sur le bulletin d'inscription.

En ligne : le formulaire électronique disponible sur la page www.pija.ch doit être rempli dans son intégralité. Ajoute en pièces jointes ton texte en format word ou PDF, ainsi qu'une pièce identité, sous forme d'image ou de PDF.

Deux catégories sont ouvertes : « Français langue première, langue maternelle » ou « français langue seconde, langue apprise ».

Délai : les textes seront envoyés au plus tard le 31 mars 2018

Pour plus d'infos www.pija.ch ■

ÉMONDAGE DES HAIES—ÉLAGAGE DES ARBRES

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, conformément au code rural et foncier (CRF) ainsi qu'au règlement d'application de la loi sur les routes (RLRou).

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail régulièrement.

Les dispositions légales sont applicables toute l'année.

L'administration communale reste à votre disposition pour tout complément d'information. ■

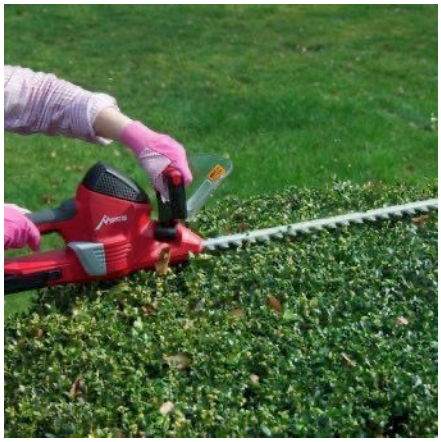

DENEIGEMENT—STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'approche de l'hiver, la Municipalité rappelle aux intéressés, qu'afin de faciliter le service hivernal, il est interdit de stationner leurs véhicules sur la voie publique ou au bord de la chaussée.

Merci également de piqueter et protéger les endroits critiques de votre propriété.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas de dégâts causés lors du passage du chasse-neige ou de la saleuse. ■

CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Dutoit Jules
- Pralong Simon
- Notter Isabel
- Schuwey Eleanor
- Rod Thalia
- Horrisberger Nathan
- Ramqaj Méline
- Schaller Anthony

et de féliciter les heureux parents. ■

Pour être informé en continu, rendez-vous sur

www.villars-le-terroir.ch

VOTRE AGENDA

VACANCES DE L'ADMINISTRATION

L'Administration communale sera fermée

du vendredi 22 décembre 2017 compris
au mercredi 3 janvier 2018

Réouverture le 4 janvier 2018 aux horaires habituels

En cas d'urgence, veuillez contacter
Eric Glauser, syndic, au 079 271 15 58 ou
Jean-François Pittet, vice-syndic, au 079 517 92 56

Dans le cadre des Fenêtres de l'Avent, VisàVi s'associe aux classes primaires pour inviter la population à venir écouter les élèves lors de leur traditionnelle **CHANTÉE DE NOËL**

MARDI 19 DÉCEMBRE, dès 18h30,
dans la grande salle du complexe scolaire

L'idée est de réunir toutes les générations du village pour un moment convivial. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent apporter une gourmandise salée ou sucrée à déguster après le spectacle. Boissons et vin chaud offerts !

Chorale Ste-Cécile

Fête de chant 2018
27 avril - 4 et 6 mai 2018

Nous recherchons des bénévoles pour nous aider durant ces journées festives.
Pour tout renseignement, veuillez appeler les numéros suivants 021 881 39 20 ou 021 881 38 68
Merci de votre soutien

Soirée des Dames

Vendredi 5 janvier 2018 à 19h00
Complexe communal - Salle de Rythmique

Les dames du village, ainsi que leurs amies, sont invitées au repas suivi du traditionnel loto.

Inscription jusqu'au mardi 2 janvier auprès de
Mme Ruth Pittet: 021 881 18 91 ou 079 427 33 11

Jeunesse de VLT

Venez twister à VLT le 31 décembre 2017

Menu

Trio de choux farcis
Accompagné de leur salade

***

Fondue chinoise

***

Café gourmand maison

CHF 60.— par personne
CHF 3.—par année jusqu'à 12 ans

Réservation avant le 26 décembre 2017

auprès de Nicolas Mettraux
076 615 26 82 ou
mettrauxnicolas@hotmail.com

Paiement avant le 27 décembre 2017
IBAN : CH68 0076 7000 Z504 0364 7

Fondue de la Paroisse St-Nicolas

Dimanche 11 février 2018 à 12h00
Complexe communal

Inscription jusqu'au mercredi 7 février par: téléphone ou SMS au 079 517 92 56 ou par e-mail à saint-nicolas@villars-le-terroir.ch

Adulte: CHF 25.- dès 15 ans
Enfant: CHF 1.- par année d'âge

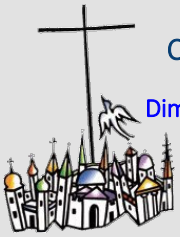

Célébration œcuménique

Dimanche 21 janvier 2018 à 10h00
Complexe communal

Célébration marquant la fin la Semaine de l'Unité des Chrétiens